

NETIM - CONDITIONS GENERALES DE GESTION DE NOMS DE DOMAINE

CG-ND version 1.3 en date du 01 novembre 2009

NETIM SARL
165 avenue de bretagne
59000 LILLE, FRANCE
Immatriculée sous le numéro 451 394 720 RCS LILLE
Représentée par son gérant : Bruno Vincent

Ci-après dénommée « NETIM »

S'engage à réaliser une prestation de service sous les conditions ci-après énoncées :

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Les termes suivants qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans les présentes Conditions Générales d'enregistrement, de renouvellement, de transfert et de gestion de Noms de Domaine, ci-après dénommées « CG-ND », auront la définition suivante :

-« Client » : toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public bénéficiant des services d'enregistrement, de transfert et de gestion de Nom de Domaine de la société NETIM.

-« Nom de Domaine » : identifiant ou adresse sur le réseau Internet quelle que soit l'extension générique (gTLD – generic Top Level Domain : « .com », « .net », « .biz » etc.) ou nationale (ccTLD - country code Top Level Domain : « .fr », « .be » etc.) habituellement enregistrés par la société NETIM auprès des différents Registrars et Registres ou Nom de Domaine du Client géré par la société NETIM.

-« Registre » : unité d'enregistrement d'un nom de domaine dans une extension nationale (ccTLD), tel que par exemple l'AFNIC en France pour le « .fr »

-« Autorités de tutelle »: organisme qui définit et réglemente les modalités d'attribution et de fonctionnement des noms de domaine, pour une extension donnée.

-« Registrar » : unité d'enregistrement de noms de domaine accréditée pour ce faire par toute entité dûment habilitée, telle que par exemple l'ICANN.

-« Eléments d'Identification » : identifiant de connexion (« login ») et mot de passe (« password ») transmis par NETIM permettant d'accéder aux Services via l'Interface.

-« Bon de Commande » : bon de commande accessible en ligne sur le site Internet de la société NETIM

-« Interface » : panneau de contrôle privatif sécurisé du Client accessible en ligne sur le site Internet de la société NETIM (<https://netim.com/manager>)

-« Base Whois » : moteur de recherche fourni à NETIM par un ou plusieurs Registres et accessible au Client sur le site Internet de la société NETIM permettant de déterminer, suivant une requête de recherche, différentes informations concernant un Nom de Domaine, en particulier sa disponibilité, et donnant lieu à un Extrait Whois.

-« Extrait Whois » : fiche d'identité d'un Nom de Domaine suivant les informations fournies sur simple déclaration par son titulaire.

-« Charte de Nommage » : toute règle administrative édictée par une Unité d'Enregistrement ou un Registre pour enregistrer un Nom de Domaine.

-« DNS » : (Domain Name System) base de données permettant d'assurer la concordance entre un nom de domaine et une adresse IP.

-« Redirection » : service de redirection automatique d'un Nom de Domaine vers une adresse Internet ou URL (Uniform Ressource Locator) déterminée par le Client et/ou d'une adresse de courrier électronique établie sur la base d'un Nom de Domaine vers une autre adresse de courrier électronique.

-« Extension » : extension du Nom de Domaine de type générique (gTLD - generic Top Level Domain : « .com », « .net », « .biz » etc.) ou de type nationale (ccTLD - country code Top Level Domain : « .fr », « .be » etc.)

ARTICLE 2 : OBJET

2.1 Les présentes CG-ND ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NETIM permet au Client d'enregistrer, de renouveler, de transférer et de gérer un ou plusieurs Noms de Domaine. Tout enregistrement, transfert, renouvellement de Nom de Domaine et plus généralement toute opération relative au(x) Nom(s) de Domaine implique l'acceptation sans limitation ni réserve par le Client des présentes CG-ND.

2.2 Les présentes CG-ND peuvent, le cas échéant, être complétées par des Conditions Particulières CP-ND.

2.3 Les présentes CG-ND peuvent également, le cas échéant, être applicables en même temps que les Conditions Générales d'Hébergement CG-HM qui seraient alors pour chacune rattachables aux prestations distinctes concernées.

2.4 L'acceptation et/ou la validation par le Client d'un Bon de Commande produit par NETIM implique l'acceptation sans réserves des présentes CG-ND.

ARTICLE 3 : DUREE

3.1 Les présentes CG-ND sont conclues pour une durée minimum de un (1) an (sauf la durée plus longue choisie par le Client lors de la création du ou des Nom(s) de Domaine) à compter du paiement du prix par le Client aux prestations distinctes concernées.

3.2 La prestation de NETIM se renouvelle par tacite reconduction pour une durée identique, sous la réserve du paiement préalable du prix par le Client dans le délai prescrit, mais aux CG-ND en vigueur actualisée au moment du renouvellement.

ARTICLE 4 : PRIX

4.1 Sauf disposition particulière, les prix sont exprimés en euro et hors taxes. Le Client s'engage à payer les frais de création, de renouvellement, de transfert ou de gestion dus à NETIM, suivant le tarif en vigueur au moment de sa demande, et ce dès l'émission de facture de NETIM.

4.2 La conclusion d'un contrat aux présentes CG-ND n'implique pas le maintien par NETIM d'un tarif aux conditions actuelles au profit du client. Les tarifs restent modifiables à tout moment sans préavis pour les prestations à venir.

4.3 En cas d'échec de l'enregistrement ou de transfert du Nom de Domaine du fait du Client (notamment dans le cas d'un non respect des procédures ou dans les délais requis, absence de fourniture de documents justificatifs, etc.), NETIM pourra conserver des frais de gestion de dossier équivalents aux frais engagés.

ARTICLE 5 : DISPONIBILITE

5.1 Il appartient au Client d'effectuer toutes vérifications de la disponibilité du Nom de Domaine qu'il souhaite enregistrer, ainsi que de s'assurer, dans les conditions déterminées à l'article 7 des présentes, que ledit Nom de Domaine ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

5.2 La disponibilité d'un Nom de Domaine dans la Base Whois n'est donnée qu'à titre strictement indicatif et ne peut valoir offre d'enregistrement, sans la confirmation de l'enregistrement par NETIM. La mise à jour de la Base Whois suivant l'enregistrement d'un Nom de Domaine est en effet soumise à un délai variable en fonction des Registrar et/ou Registre.

5.3 Aucun enregistrement de Nom de Domaine n'est effectué avant réception et encaissement par NETIM du règlement de l'intégralité du prix. Le Client assume en conséquence l'entière responsabilité de l'enregistrement par des tiers du Nom de Domaine choisi par lui entre la commande dudit Nom de Domaine et la réception et l'encaissement du prix par NETIM.

5.4 NETIM s'engage à procéder, dans les strictes limites de disponibilité du ou des Nom(s) de Domaine commandés, et dans les meilleurs délais à l'enregistrement du Nom de Domaine auprès des Registrar ou des Registres sous la réserve :

- i) du paiement intégral et effectif du prix entre les mains de NETIM
- ii) le respect par le Client de la Charte de Nommage éventuellement applicable et, le cas échéant, la fourniture dans les délais prescrits de l'ensemble des documents dûment remplis et/ou des informations nécessaires à l'enregistrement ou au transfert du Nom de Domaine.

5.5 Dans l'hypothèse où le Nom de Domaine choisi par le Client est enregistré par un tiers avant l'encaissement effectif du prix par NETIM, NETIM créditera le compte du Client d'un avoir du même montant utilisable auprès de NETIM.

5.6 Conformément à l'article L.120-20-2, 1° du Code de la consommation, le Client renonce au bénéfice des dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation du fait notamment que

- i) l'enregistrement, le transfert, le renouvellement, la gestion ou la récupération de son Nom de Domaine intervient, sauf cas particulier, avant un délai de sept (7) jours
- ii) en tout état de cause, le Nom de Domaine constitue une prestation nettement personnalisée, il est choisi par le Client et enregistré par NETIM auprès d'un Registrar ou d'un Registre, sans possibilité pour NETIM d'effectuer une annulation.

ARTICLE 6 : ACCES AUX SERVICES & INTERFACE

6.1 Toute commande passée par le Client à NETIM est formalisée par la production d'un Bon de Commande récapitulant les caractéristiques du service à fournir par NETIM et des options éventuellement choisies par le Client. Ce Bon de commande est disponible à tous moments dans l'Interface. L'acceptation / validation du Bon de Commande par le Client emporte l'acceptation par le Client sans réserves ni restrictions des présentes CG-ND.

6.2 Dans les meilleurs délais suivant la validation du Bon de Commande et l'encaissement du prix dû par le Client, NETIM adressera au Client un Accusé de Réception de la commande du Client et procédera au traitement de celle-ci. NETIM transmettra ensuite au Client les Eléments d'Identification afin de lui permettre un accès au(x) service(s).

6.3 Le Client devra lors de la commande du service fournir différentes informations ainsi que ses coordonnées complètes, dont il garantira en tout temps l'exactitude, la sincérité et la fiabilité. Le Client devra lors de la création, du transfert ou du renouvellement d'un Nom de Domaine fournir les différentes informations de contact (propriétaire, administratif, technique), ainsi que ses coordonnées complètes, dont le Client garantit en tout temps l'exactitude, la sincérité et la fiabilité.

6.4 Le Client fournit en particulier pour ce faire une adresse de courrier électronique. Il est informé que ces adresses de courrier électronique demeurent **l'unique moyen de communication** entre NETIM et le Client, notamment pour l'informer d'une demande de paiement en renouvellement de son Nom de Domaine

6.5 Il appartient en conséquence au Client d'indiquer à tout moment et dans les meilleurs délais à NETIM tout changement de coordonnées, notamment d'adresse de courrier électronique, et ce **exclusivement** par le biais de l'Interface. NETIM ne peut donc être tenue responsable de l'absence de diligence du Client dans la modification de ses coordonnées.

6.6 L'accès à l'Interface et au service n'est possible et autorisé qu'avec les Eléments d'Identification fournis par NETIM. Le Client s'engage à conserver les Eléments d'Identification strictement confidentiels, à ne pas les divulguer à des tiers sous quelque forme que ce soit et à ne les utiliser qu'à titre strictement personnel. L'accès à l'Interface est effectué sous la seule responsabilité du Client. L'accès à l'Interface avec les

Eléments d'Identification confiés au Client est dès lors réputé avoir été effectué de plein droit par le Client et sous sa responsabilité.

6.7 Il appartient au Client en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard des Eléments d'Identification d'en informer dans les meilleurs délais NETIM et de justifier de son identité par tous moyens. A réception de cette notification dûment justifiée, NETIM procédera à la modification des Eléments d'Identification. NETIM traitera la demande du Client dans les meilleurs délais et lui transmettra en retour par courrier électronique les nouveaux Eléments d'Identification. Le Client demeure responsable de l'utilisation du service par des tiers jusqu'à la modification par NETIM des Eléments d'Identification.

6.8 Le Client est informé que les informations concernant son Nom de Domaine figurant dans l'Interface peuvent être distinctes de celles incluses dans l'Extrait Whois. Il appartient en conséquence au Client d'effectuer, par le biais de son Interface si ledit Nom de domaine est enregistré ou transféré auprès du Registrar de NETIM, les modifications de coordonnées dans la Base Whois, NETIM n'assumant à cet égard aucune responsabilité.

ARTICLE 7 : COLLABORATION DU CLIENT

7.1 Le Client s'engage à collaborer activement avec NETIM. Le Client s'engage en particulier à fournir à NETIM, dans les délais requis, tous les documents, renseignements, informations détenus par lui et nécessaire à la réalisation des prestations objet des présentes. Au titre de son obligation de collaboration, le Client s'engage notamment à régulièrement consulter son Interface ou plus généralement les informations qui lui sont transmises par courrier électronique et à prendre régulièrement connaissance des informations relatives à son Nom de Domaine.

ARTICLE 8 : DECLARATIONS

8.1 Le Client assume l'entière responsabilité du Nom de Domaine choisi par lui. Il déclare enregistrer et utiliser le Nom de Domaine en conformité avec la législation en vigueur et à des fins strictement licites.

8.2 En demandant l'enregistrement d'un Nom de Domaine, le maintien en vigueur, le renouvellement ou le transfert d'un Nom de Domaine, le Client affirme et garantit que :

- i) Les informations fournies pour l'enregistrement de Noms de Domaine sont complètes et exactes
- ii) A sa connaissance, l'enregistrement du Nom de Domaine ne portera en aucune manière atteinte aux droits d'une quelconque tierce partie ;
- iii) Il n'enregistre pas le Nom de Domaine à des fins illicites ;
- iv) Il n'utilisera pas sciemment le Nom de Domaine en violation des lois ou règlements en vigueur.

8.3 Le Client déclare avoir effectué préalablement à la demande d'enregistrement, de renouvellement ou de transfert de son Nom de Domaine des recherches d'antériorités, notamment de marque, dénomination sociale, nom commercial, enseigne, œuvre de l'esprit, notamment son titre, droit de la personnalité etc. et de s'être assuré que son Nom de Domaine ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

8.4 Le Client garantit en conséquence NETIM contre tout recours amiable, judiciaire ou arbitral à son égard en relation directe ou indirecte avec l'enregistrement de Noms de Domaine et indemnisera NETIM de l'ensemble des dommages et intérêts auxquels NETIM pourrait être condamnée de ce fait, ainsi que des frais exposés pour assurer sa défense, y compris les honoraires d'avocat et les frais d'expertise.

ARTICLE 9 : PROPRIETE DU NOM DE DOMAINE

9.1 Le Nom de Domaine enregistré par le Client appartient à la personne physique ou morale pour laquelle la propriété est déclarée auprès de la société NETIM.

9.2 Si le Client a l'intention de fournir à un tiers une licence d'exploitation du Nom de Domaine enregistré, il en reste néanmoins titulaire et responsable à ce titre vis-vis de NETIM. De la même manière, le Client demeure en toute hypothèse responsable de la fourniture et de la mise à jour d'informations exactes

concernant les contacts du Nom de Domaine, afin de faciliter la résolution rapide de tout problème pouvant survenir en rapport avec le Nom de Domaine en cause. Tout titulaire de Nom de domaine fournissant une licence d'utilisation d'un Nom de Domaine devra assumer la responsabilité des dommages causés à NETIM et/ou des tiers par l'utilisation illicite dudit Nom de Domaine.

ARTICLE 10 : RENOUELEMENT DE NOM DE DOMAINE

10.1 Pour les noms de domaine enregistrés auprès de NETIM, le Client est informé que le contact facturation ou « billing contact » du Nom de Domaine sera NETIM, sans possibilité pour le Client de modifier cette qualité, sauf en cas de changement de prestataire. NETIM assume, en sa qualité de contact facturation, le mandat de renouveler au nom et pour le compte du Client son Nom de Domaine, sous la réserve du paiement préalable et dans les délais requis par NETIM du prix correspondant aux frais de renouvellement.

10.2 En tout état de cause, NETIM s'engage à prévenir, exclusivement par courrier électronique et/ou dans l'Interface, le Client au moins trente (30) jours avant l'expiration du Nom de Domaine à l'adresse de courrier électronique fournie par le Client. Cette notification sera relancée quinze (15) jours, puis sept (7) jours puis trois (3) jours avant la date effective d'expiration du Nom de Domaine.

10.3 NETIM effectue le renouvellement du Nom de Domaine après l'encaissement entre ses mains du prix du renouvellement du Nom de Domaine.

10.4 Faute de renouvellement et/ou de paiement par le Client dans les délais requis, NETIM ne peut être tenue responsable de l'absence de renouvellement du Nom de Domaine, ni même de son enregistrement par un tiers.

ARTICLE 11 : TRANSFERT DE NOM DE DOMAINE

11.1 Le transfert de propriétaire s'effectue suivant les règles spécifiques de l'Extension du Nom de domaine et plus généralement dans les conditions suivantes :

- i) le transfert de propriété d'un Nom de Domaine n'est possible que par l'acceptation dudit transfert par le propriétaire d'origine dudit Nom de Domaine. NETIM ne saurait être tenue pour responsable de l'impossibilité de transférer la propriété dudit Nom de Domaine ou des délais en résultant.
- ii) Nonobstant l'intervention de NETIM pour effectuer le changement de propriétaire, il n'appartient pas à NETIM d'obtenir la validation du propriétaire d'origine de la demande de changement de propriétaire.

11.2 Le transfert de Registrar au bénéfice de NETIM ou de celui habituellement utilisé par NETIM s'effectue suivant les règles de transfert spécifiques à chaque Extension, exposées dans les conditions particulières en Annexe des présentes CG-ND, et plus généralement dans les conditions suivantes :

- i) le Client est propriétaire du Nom de Domaine
- ii) les redevances du Nom de Domaine sont valablement acquittées auprès du Registrar d'origine
- iii) le Nom de Domaine expire dans un délai au moment de la demande de transfert ; délai déterminé par le Registrar d'origine. Nonobstant l'intervention de NETIM pour effectuer le changement de Registrar, il n'appartient pas à NETIM d'obtenir la validation du Registrar d'origine de la demande de transfert de Registrar.

11.3 Le transfert du Nom de Domaine de NETIM au bénéfice d'un nouveau prestataire ou Registrar s'effectue librement et sans frais par le Client sous la réserve du paiement par lui de l'intégralité des sommes dues à NETIM.

11.4 Sauf disposition particulière dans les présentes, les prestations de transfert sont facturées par NETIM au tarif en vigueur au moment de leur souscription. Les sommes versées à NETIM au titre de ces prestations lui sont définitivement acquises, y compris lorsque les démarches entreprises n'aboutissent pas du fait du Client.

11.5 Le Client est informé que le transfert de Registrar d'un Nom de Domaine n'est possible que par l'acceptation dudit transfert par le propriétaire dudit Nom de Domaine. NETIM ne saurait être tenue pour responsable de l'impossibilité de transférer ledit Nom de Domaine ou des délais en résultant.

11.6 Pour toute demande de transfert, les démarches à entreprendre par le Client doivent être intégralement réalisées avant la date d'expiration du Nom de Domaine.

ARTICLE 12 : RECUPERATION DE NOM DE DOMAINE

12.1 Le Client est informé qu'en cas de non renouvellement ou de non-paiement par lui d'un Nom de Domaine avant son délai de fin de validité, ledit Nom de Domaine fait l'objet d'une annulation / suppression par NETIM.

12.2 Le Client peut néanmoins effectuer, auprès de NETIM, une procédure de récupération de Nom de Domaine suivant les règles spécifiques à chaque Extension, exposées dans les conditions particulières en Annexe des présentes CG-ND. Cette procédure est effectuée aux risques et périls du Client à la condition :

- i) que ledit Nom de Domaine soit enregistré auprès de NETIM ou du registrar de NETIM
- ii) que le délai de restauration accordé par le Registre de l'Extension ne soit pas révolu.
- iii) que le Client règle préalablement le prix du service de récupération, comprenant les frais occasionnés, au moins sept (7) jours avant la fin du délai accordé par le Registre de l'Extension

12.3 NETIM met tout en œuvre pour récupérer le Nom de Domaine ainsi expiré. La procédure de récupération est effectuée sans garantie de résultat, ni de délais pour effectuer ladite récupération.

12.4 En cas d'échec de la récupération du Nom de Domaine, les frais de procédure de récupération et de renouvellement restent définitivement acquis à NETIM.

ARTICLE 13 : GESTION DE DNS ET REDIRECTION

13.1 NETIM assure l'attribution et la gestion des DNS des Noms de Domaine. Cette prestation est, le cas échéant, indépendante de celle d'enregistrement et de renouvellement de Nom de Domaine.

13.2 Par défaut, les noms des serveurs primaires et secondaires, ainsi que leurs IP respectifs sont attribués sur les serveurs de NETIM.

13.3 Ces informations sont modifiables à tout moment par le Client dans son Interface sous la réserve que le Nom de Domaine soit enregistré auprès de NETIM ou du registrar de NETIM

13.4 NETIM se réserve la possibilité, notamment pour les besoins de continuité du service, de modifier, suivant préavis, les DNS alloués aux Noms de Domaine du Client.

ARTICLE 14 : SERVICE DE COURRIER ELECTRONIQUE & DE REDIRECTION

14.1 NETIM fournit diverses prestations de courrier électronique telles qu'un service de Redirection d'adresses de courrier. Le Client s'engage pour ce faire à fournir à NETIM par le biais de l'Interface l'adresse de courrier d'origine et l'adresse de redirection. NETIM ne saurait être tenue responsable de toute information incomplète, erronée, incohérente, non actualisée etc. fournie par le Client.

ARTICLE 15 : ASSISTANCE NETIM

15.1 Pour l'ensemble des prestations objet des présentes, le Client dispose d'une assistance en ligne par tickets depuis son Interface et par courrier électronique

15.2 NETIM apporte une aide technique concernant le service en répondant dans les meilleurs délais aux questions et commentaires du Client, sans engagement de NETIM d'apporter une solution au Client, ni de délai de réponse.

ARTICLE 16 : RESPONSABILITE

16.1 NETIM assume au titre des présentes une obligation de moyens. NETIM ne saurait être tenue pour responsable de l'indemnisation des dommages indirects et immatériels subis par le Client du fait directement ou indirectement de l'exécution ou de la mauvaise exécution du présent Contrat, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral etc.

16.2 A titre de condition essentielle et déterminante des présentes CG-ND, si la responsabilité de NETIM était retenue, le Client ne pourrait prétendre, au titre d'indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements effectués par lui au titre des Services dans l'année du fait générateur du fait dommageable.

16.3 Dans l'hypothèse où l'enregistrement ou le transfert d'un Nom de Domaine n'aboutit pas du fait du Client (tels que notamment le non-respect des délais de paiement, le non respect des délais de fourniture des documents nécessaires à l'enregistrement d'un Nom de Domaine soumis à une Charte de Nommage, le caractère incomplet et/ou erroné desdits documents, etc.), le prix payé par le Client demeurera définitivement acquis à NETIM.

ARTICLE 17 : DEFAUT DE PAIEMENT – SUSPENSION – RESILIATION

17.1 En cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations, NETIM se réserve le droit de suspendre, suivant un préavis raisonnable, le Nom de Domaine, et ce jusqu'au parfait respect de ses obligations.

17.2 En cas de défaut de paiement, y compris par annulation ou répudiation de son paiement en ligne, par le Client d'une création, d'un renouvellement ou d'un transfert de Nom de Domaine, NETIM se réserve le droit de suspendre le Nom de Domaine jusqu'au complet paiement du prix, et ce pour une durée de trente (30) jours, puis à l'issue de cette période, de supprimer le Nom de Domaine en cause sans autre préavis.

17.3 En cas de retard de paiement, NETIM sera en droit de demander le paiement des intérêts au taux légal ou, à son choix, une majoration de retard égale à 1,5 fois le taux d'intérêts légal, par mois de retard à compter de la date de l'exigibilité des sommes dont le versement est prévu en vertu du présent article.

17.4 Si la mise en demeure du client reste sans effet, NETIM pourra céder à tout moment sa créance à une compagnie d'affacturage dans quel cas le paiement devra intervenir au bénéfice du compte mentionné sur la facture établie par cette dernière. Dans ce cas, NETIM facturera au client la somme forfaitaire de 15 EUR au titre des frais administratifs engagés à fin de recouvrement.

17.5 La déclaration par le Client d'informations inexactes ou douteuses, l'absence par le Client de mise à jour des informations fournies à NETIM, ou l'absence de réponse par le Client pendant plus de quinze (15) jours calendaires aux demandes de NETIM relatives à l'exactitude des informations fournies par lui, y compris concernant les différents contacts associés à l'enregistrement du Nom de Domaine du Client, pourraient entraîner la suspension de plein droit du Nom de Domaine.

17.6 Sauf disposition particulière, en cas de manquement par l'une des parties au présent Contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un (1) mois après une mise en demeure restée sans réponse.

17.7 En cas d'utilisation du service en contravention avec les termes des articles 17.2 et 17.3 des présentes, le Client sera réputé en inexécution grave de ses obligations contractuelles autorisant NETIM, à sa convenance, à :

- i) suspendre le service jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations
- ii) mettre en demeure le Client de respecter ses obligations suivant un préavis
- iii) résilier de plein droit le présent Contrat, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts pour dommages directs et/ou indirects auxquels NETIM pourrait prétendre.

17.8 Toute suspension, résiliation ou suppression du service dans les conditions déterminées au présent article n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice du Client.

17.9 Le montant au crédit du compte du Client pourra être remboursé moyennant des frais de 50 EUR correspondant aux frais administratifs et bancaires occasionnés à NETIM pour le paiement.

ARTICLE 18: CORRESPONDANCE - PREUVE

18.1 Sauf disposition particulière dans les présentes CG-ND, les correspondances échangées entre les parties sont assurées par courrier électronique par le biais de l'Interface.

18.2 En application des articles 1316 et suivants du Code civil et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de commerce, les parties déclarent que les informations délivrées par l'Interface et le site Internet de NETIM font foi entre les parties tant qu'aucun écrit contradictoirement authentifié et signé, venant remettre en cause ces informations informatisées, ne soit produit.

Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information de NETIM, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de NETIM, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client.

La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de NETIM est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

ARTICLE 19 : DONNEES NOMINATIVES

19.1 Le Client dispose, conformément à la loi dite « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des données nominatives le concernant en adressant pour ce faire un courrier électronique à l'adresse suivante : « support@netim.com ».

19.2 Certaines de ces informations (telles que notamment nom, adresse, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone et de télécopie, Nom de Domaine, DNS et adresses IP des serveurs de noms du domaine) seront rendues publiques par NETIM suivant les règles imposées par l'ICANN ainsi que les Registres aux fins d'être incluses dans la Base Whois et l'Extrait Whois du Nom de Domaine du Client.

19.3 Le Client accepte le traitement des données nominatives le concernant dans le cadre du présent Contrat. Le Client déclare qu'il a préalablement notifié et obtenu l'autorisation des personnes physiques dont il a fourni les noms et coordonnées dans le cadre des présentes, notamment pour l'enregistrement, le transfert et la gestion du Nom de Domaine.

ARTICLE 20 : MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

20.1 Si une ou plusieurs dispositions du présent Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

20.2 Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une disposition du présent Contrat ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette partie. Tout échange de correspondances, d'écrits, de courriers électronique etc. ne sauraient remettre en cause les termes des présentes CG-ND sauf avenant dûment signé par les représentants des deux parties.

20.3 Dans l'hypothèse où le droit serait modifié et où de nouvelles obligations seraient imposées par celui-ci, ces dernières seraient directement intégrées dans les présentes CG-ND sans qu'il ne soit nécessaire de prévenir préalablement l'une ou l'autre des parties, chacun étant responsable de ses actes devant la loi. A ce titre, la responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra pas être recherchée.

20.4 Dans l'hypothèse où les CG-ND en ligne sur le site internet seraient modifiées, seules celles qui ont été acceptées par le client sont applicables. Toutefois, tout renouvellement de contrat sera effectué aux conditions générales actualisées en vigueur, sauf accord particulier dûment spécifié entre les parties.

ARTICLE 21 : INTERPRETATION DU CONTRAT

21.1 Les dispositions des présentes CG-ND expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Elles prévalent sur toute proposition, offre commerciale, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet des présentes CG-ND.

ARTICLE 22 : RELATION AVEC LES TIERS

22.1 Le Client autorise expressément NETIM à sous-traiter tout ou partie des prestations objet des présentes. Sauf accord préalable et écrit de NETIM ou accord particulier, le Client n'est pas autorisé à transférer tout ou partie des droits et obligations des présentes CG-ND, en particulier de faire bénéficier à des tiers de tout ou partie du service.

22.2 Le Client autorise expressément NETIM à citer le Client et/ou ses Noms de Domaine, y compris le Site Internet qui y est associé, comme référence commerciale et/ou publicitaire.

ARTICLE 23 : LOI APPLICABLE – TRIBUNAL COMPETENT

23.1 Les présentes CG-ND sont soumises au droit français.

23.2 En cas de difficultés pour l'application des présentes CG-ND, les parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.

23.3 POUR TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE SURVENIR EN RAPPORT AVEC LES PRÉSENTES CG-ND, LEUR INTERPRÉTATION ET LEURS CONSÉQUENCES OU AVEC LES ACTES LES COMPLÉTANT OU LES MODIFIANT, ATTRIBUTION EXPRESSE ET EXCLUSIVE DE COMPÉTENCE EST FAITE AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DU RESSORT DE LILLE, EN FRANCE, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, APPEL EN GARANTIE, RÉFÉRÉ ET EXPERTISE.